

annonces légales

ERRATUM. Dans l'insertion parue le 24 Juillet 1885, à la page 2 de l'édition de l'acquisition d'un terrain à Flers, c'est par erreur que la commune acquiseuse a été indiquée Leers au lieu de Flers.

Tribunal de Commerce de Lille

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur Georges DOENS, peintre-verrier, à Lille, 83, rue Léon-Gambetta, sont priés de faire savoir en public ou par fonds de pouvoir dans le délai de vingt jours, à M. Cassac, rue Maurel, à Lille, syndic de la faillite, et lui remettre leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre de 0,60 centime indicatif des sommes par elles reclamées, si mieux n'a fait faire ce dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Lille, contre récéption.

La vérification des créances commencera au Tribunal de commerce de Lille, salle des faillites, le 3 juillet 1885, à dix heures trois quarts du matin.

Le Greffier du Tribunal,
BROUTIN.

Tribunal de Commerce de Lille

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur Gustave GABELLES, père, vitrier, 29, rue des Tourelles, à Lille, sont priés de rendre au Tribunal de commerce de Lille, salle des faillites, le 22 juin 1885, à dix heures trois quarts du matin.

Dans cette assemblée, M. le syndic de l'union rendra le compte définitif de sa gestion et MM. les créanciers donneront leur avis sur l'exécution du faillissement.

Le Greffier du Tribunal,
BROUTIN.

IMMEUBLES A VENDRE

A VENDRE

à un prix avantageux

FOURABRIQUES

d'une contenance de neuf cent mille

Contre le quai du Canal

S'adresser à M. François Ca-

20,28—11022

ÉTUDES DES ARCHERS, N° 5

Cette Maison, à usage d'ouvrier,

avec les fonds et terrain qui en dépendent, tient d'eux à la proprié-

té de M. Desprez, brasseur, d'autre à celle de M. Clément

Gérard, en face à la gare, et derrière un passage dit : Passage du Rempart.

Elle est occupée, sans bail, par Debune, au loyer annuel de 120 francs.

Cette propriété est vendue par suite de liquidation entre Mme Joséphine Dumont, veuve de M.

Félix Genève, ménagère à Roubaix, rue de Lannoy, 43, et ses enfants mineurs.

Mise à prix : 1.000 fr.

Sigle : F. GENNEVOISE.

1956

PETITE MAISON

A MENIN (ville)

Le long du quai de la Lys et dans

la rue de Lille.

Ensemble d'une contenance, suivi-

ment mesurée, de 85 avec 80 cen-

tiars.

Divisé, suivant affiche, en sept

lots.

Et obtenu par divers à raison de

3.020 fr. l'an.

Il a été fait à l'intervention

de M. le juge-de-paix compétent.

1/2 fr. de mise à prix réservée

d'accumulation.

Scènes :

Mise à prix, le Mercredi 1^{er}

Juillet 1885, à deux heures de re-

dresser, sous chiffres J. S. 4242,

à Rudolf Moes, Berlin, S. W.

20,23—11019

TERRES & PRÉS

A MENIN (extra muros)

Près des portes de Courtrai, de

Bruges et d'Ypres.

Divisé, suivant affiche, en sept

lots.

Et obtenu par divers à raison de

3.020 fr. l'an.

Il a été fait à l'intervention

de M. le juge-de-paix compétent.

1/2 fr. de mise à prix réservée

d'accumulation.

Scènes :

Mise à prix, le Mercredi 1^{er}

Juillet 1885, à deux heures de re-

dresser, sous chiffres J. S. 4242,

à Rudolf Moes, Berlin, S. W.

20,23—11019

FERME

sise à Steenvoorde (Nord), con-

au jardinier du château et pour renseignements à M. LENOIR.

20,24,27ju,1,4,8,10t—11016

BETHUNE

A VENDRE

à un prix avantageux

U.N.

FOURABRIQUES

d'une contenance de neuf cent mille

Contre le quai du Canal

S'adresser à M. François Ca-

20,28—11022

ÉTUDES DES ARCHERS, N° 5

Cette Maison, à usage d'ouvrier,

avec les fonds et terrain qui en dépendent, tient d'eux à la proprié-

té de M. Desprez, brasseur, d'autre à celle de M. Clément

Gérard, en face à la gare, et derrière un passage dit : Passage du Rempart.

Elle est occupée, sans bail, par Debune, au loyer annuel de 120 francs.

Cette propriété est vendue par suite de liquidation entre Mme Joséphine Dumont, veuve de M.

Félix Genève, ménagère à Roubaix, rue de Lannoy, 43, et ses enfants mineurs.

Mise à prix : 1.000 fr.

Sigle : F. GENNEVOISE.

1956

Pour servir de maisons de rentier et à tous établissements industriels, de commerce ou d'in-

stitution, et

PETITE MAISON

A MENIN (ville)

Le long du quai de la Lys et dans

la rue de Lille.

Ensemble d'une contenance, suivi-

ment mesurée, de 85 avec 80 cen-

tiars.

Divisé, suivant affiche, en sept

lots.

Et obtenu par divers à raison de

3.020 fr. l'an.

Il a été fait à l'intervention

de M. le juge-de-paix compétent.

1/2 fr. de mise à prix réservée

d'accumulation.

Scènes :

Mise à prix, le Mercredi 1^{er}

Juillet 1885, à deux heures de re-

dresser, sous chiffres J. S. 4242,

à Rudolf Moes, Berlin, S. W.

20,23—11019

TERRES & PRÉS

A MENIN (extra muros)

Près des portes de Courtrai, de

Bruges et d'Ypres.

Divisé, suivant affiche, en sept

lots.

Et obtenu par divers à raison de

3.020 fr. l'an.

Il a été fait à l'intervention

de M. le juge-de-paix compétent.

1/2 fr. de mise à prix réservée

d'accumulation.

Scènes :

Mise à prix, le Mercredi 1^{er}

Juillet 1885, à deux heures de re-

dresser, sous chiffres J. S. 4242,

à Rudolf Moes, Berlin, S. W.

20,23—11019

FERME

sise à Steenvoorde (Nord), con-

au jardinier du château et pour renseignements à M. LENOIR.

20,24,27ju,1,4,8,10t—11016

BETHUNE

A VENDRE

à un prix avantageux

U.N.

FOURABRIQUES

d'une contenance de neuf cent mille

Contre le quai du Canal

S'adresser à M. François Ca-

20,28—11022

ÉTUDES DES ARCHERS, N° 5

Cette Maison, à usage d'ouvrier,

avec les fonds et terrain qui en dépendent, tient d'eux à la proprié-

té de M. Desprez, brasseur, d'autre à celle de M. Clément

Gérard, en face à la gare, et derrière un passage dit : Passage du Rempart.

Elle est occupée, sans bail, par Debune, au loyer annuel de 120 francs.

Cette propriété est vendue par suite de liquidation entre Mme Joséphine Dumont, veuve de M.

Félix Genève, ménagère à Roubaix, rue de Lannoy, 43, et ses enfants mineurs.

Mise à prix : 1.000 fr.

Sigle : F. GENNEVOISE.

1956

Pour servir de maisons de rentier et à tous établissements industriels, de commerce ou d'in-

stitution, et

PETITE MAISON

A MENIN (ville)

Le long du quai de la Lys et dans

la rue de Lille.

Ensemble d'une contenance, suivi-

ment mesurée, de 85 avec 80 cen-

tiars.